



## CIVIL AVIATION SAFETY ALERT

## ALERTE À LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION CIVILE

### ATTENTION:

OWNERS, OPERATORS AND MAINTAINERS OF  
BOMBARDIER INC MODEL CL-600-2B16  
AEROPLANES

### À L'ATTENTION DE :

PROPRIÉTAIRES, EXPLOITANTS ET  
SPÉCIALISTES DE LA MAINTENANCE DES  
AVIONS MODÈLE CL-600-2B16 DE BOMBARDIER  
INC

### OXYGEN – PORTABLE PROTECTIVE BREATHING EQUIPMENT (PBE) – MISSING PBE IN THE FORWARD AREA OF THE AEROPLANE

### OXYGÈNE – INHALATEURS PROTECTEURS (PBE) PORTABLES – ABSENCE DE PBE DANS LA ZONE AVANT DE L'AVION

### PURPOSE:

The purpose of this Civil Aviation Safety Alert (CASA) is to emphasize the importance of the portable PBE that provides protection for crew members when investigating or combatting a fire in the cabin. This CASA provides details on the potential for misinterpretation of different breathing equipment as portable crew PBE and clarifications to correct the misinterpretation.

### OBJET :

La présente Alerte à la sécurité de l'Aviation civile (ASAC) vise à souligner l'importance des PBE portables qui assurent la protection des membres d'équipage lorsqu'ils enquêtent sur un incendie dans la cabine ou luttent contre celui-ci. Cette ASAC décrit de manière détaillée comment certains équipements respiratoires peuvent être perçus à tort comme étant des PBE de l'équipage, et elle apporte des précisions pour corriger cette perception erronée.

### BACKGROUND:

Portable PBE for crew members use is designated as emergency equipment and is required to be installed in the cabin, in accordance with FAR 25.857 and 25.1439 at Amendment 25-38, effective 1 February 1977, for all CL-600-2B16 aeroplanes. The portable PBE is designed to provide adequate personal protection (must protect from the effects of smoke, carbon dioxide, harmful gases, and oxygen deficiency) to the designated crew member who may be required to investigate and combat in-flight emergencies involving fire, smoke, or fumes. Transport Canada is recommending that owners, operators and maintainers of the CL-600-2B16 perform inspections to verify that the requisite

### CONTEXTE :

Les PBE portables destinés aux membres de l'équipage sont désignés comme équipement d'urgence et doivent être installés dans la cabine, conformément aux dispositions 25.857 et 25.1439 de la modification 25-38 de la FAR, entrées en vigueur le 1 février 1977, pour tous les avions CL-600-2B16. Les PBE portables sont conçus pour fournir une protection personnelle adéquate (ils doivent protéger contre les effets de la fumée, du dioxyde de carbone, des gaz nocifs et du manque d'oxygène) aux membres d'équipage désignés qui peuvent être appelés à enquêter lors de situations d'urgence en vol liées à un incendie, à de la fumée ou à des émanations et à les combattre. Transports Canada recommande aux

portable PBE is installed on their aeroplanes. Owners and operators may also wish to verify with their local civil aviation authority whether other supplemental requirements exist for this type of emergency equipment.

**RECOMMENDED ACTION:**

Verify if portable PBE, marked with TSO C116 or TSO C116a, is installed in the left-hand side (LHS) forward wardrobe or cockpit or passenger cabin area of the aeroplane.

If no portable PBE marked with TSO C116 or TSO C116a is found installed, contact your interior Supplemental Type Certificate Holder to obtain instructions for installation of the required portable PBE.

**CONTACT OFFICE :**

For more information concerning this issue, contact a Transport Canada Centre; or contact Mihaela Kramer, Continuing Airworthiness in Ottawa, by telephone at 1-888-663-3639, by fax at 613-996-9178 or by e-mail at [TC.CAWWEBFEEDBACK-retroactionWebMDLN.TC@tc.gc.ca](mailto:TC.CAWWEBFEEDBACK-retroactionWebMDLN.TC@tc.gc.ca).

propriétaires, aux exploitants et aux spécialistes de la maintenance du CL-600-2B16 d'effectuer des inspections pour vérifier que les PBE portables requis se trouvent à bord de leurs avions. Les propriétaires et exploitants peuvent aussi vouloir vérifier auprès de l'autorité de l'Aviation civile locale si d'autres exigences supplémentaires existent pour ce type d'équipement d'urgence.

**MESURE RECOMMANDÉE :**

Vérifier si les PBE portables, portant la marque TSO C116 ou TSO C116a, sont installés dans le compartiment avant du côté gauche, dans le poste de pilotage ou dans la cabine passagers de l'avion.

Si aucun PBE portable marqué TSO C116 ou TSO C116a n'est installé, contacter le titulaire du certificat de type supplémentaire intérieur pour obtenir des instructions sur l'installation des PBE requis.

**BUREAU RESPONSABLE :**

Pour davantage de renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec un Centre de Transports Canada ou avec Mihaela Kramer, Maintien de la navigabilité aérienne à Ottawa, par téléphone au 1-888-663-3639, par télécopieur au 613-996-9178 ou par courriel à [TC.CAWWEBFEEDBACK-retroactionWebMDLN.TC@tc.gc.ca](mailto:TC.CAWWEBFEEDBACK-retroactionWebMDLN.TC@tc.gc.ca)

*ORIGINAL SIGNED BY/ORIGINAL SIGNÉ PAR*

Jenny Young  
Chief, Continuing Airworthiness | Chef, Maintien de la navigabilité aérienne  
National Aircraft Certification | Certification nationale des aéronefs

THE TRANSPORT CANADA CIVIL AVIATION SAFETY ALERT (CASA) IS USED TO CONVEY IMPORTANT SAFETY INFORMATION AND CONTAINS RECOMMENDED ACTION ITEMS. THE CASA STRIVES TO ASSIST THE AVIATION INDUSTRY'S EFFORTS TO PROVIDE A SERVICE WITH THE HIGHEST POSSIBLE DEGREE OF SAFETY. THE INFORMATION CONTAINED HEREIN IS OFTEN CRITICAL AND MUST BE CONVEYED TO THE APPROPRIATE OFFICE IN A TIMELY MANNER. THE CASA MAY BE CHANGED OR AMENDED SHOULD NEW INFORMATION BECOME AVAILABLE.

L'ALERTE À LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION CIVILE (ASAC) DE TRANSPORTS CANADA SERT À COMMUNIQUER DES RENSEIGNEMENTS DE SÉCURITÉ IMPORTANTS ET CONTIENT DES MESURES DE SUIVI RECOMMANDÉES. UNE ASAC VISE À AIDER LE MILIEU AÉRONAUTIQUE DANS SES EFFORTS VISANT À OFFRIR UN SERVICE AYANT UN NIVEAU DE SÉCURITÉ AUSSI ÉLEVÉ QUE POSSIBLE. LES RENSEIGNEMENTS QU'ELLE CONTIENT SONT SOUVENT CRITIQUES ET DOIVENT ÊTRE TRANSMIS RAPIDEMENT PAR LE BUREAU APPROPRIÉ. L'ASAC POURRA ÊTRE MODIFIÉE OU MISE À JOUR SI DE NOUVEAUX RENSEIGNEMENTS DEVIENNENT DISPONIBLES.

- RDIMS Document number / Numéro du document du SGDDI : 19435859

- File Classification Number / Numéro de dossier de classification : -----  
(For internal use only - Pour usage interne seulement) Z 5000-35